

SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de Nice

19 Rue de la Préfecture 06300 NICE - Tél : 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un immeuble situé à MENTON (06500), 10 rue Ardoino

UN APPARTEMENT au 1^{er} étage

ADJUDICATION JEUDI 8 AVRIL 2021 à 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE.

Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation – Description : Dans un immeuble sis à MENTON (06500) 10, rue Ardoino, élevé d'un rez-de-chaussée et de 3 étages, cadastré section BK n° 102 pour 2a 81ca et BK 103 (passage communal).

LOT 5 : UN APPARTEMENT au 1^{er} étage, situé à gauche en arrivant sur le palier de l'étage, composé de 3 pièces, cuisine, un petit débarras et un wc. – sans indication de parties communes ; superficie de l'appartement calculée selon les prescriptions de la loi Carrez est de **53,58 m²**.

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

Syndic : Cabinet LVS – 13 rue 06506 Menton Cedex

Nom et qualité des parties - Procédure : Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité d'administrateur provisoire de la succession non réclamée de Madame Anne-Marie MORENO, décédée à Menton le 15 avril 1998.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de NICE en date du 27 août 2020 autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal Judiciaire de NICE, par le Ministère de Maître Stéphane IMBERT, avocat.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

CENT DIX SEPT MILLE EUROS

117.000 €

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

Paiement du prix : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur

Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. **Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NICE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

Frais de poursuites de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NICE le 26 février 2021 - RG 21/31 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

VISITES : vendredi 19 mars 2021 de 10h à 11h - vendredi 26 mars 2021 de 10h à 11h